



Délégation Solidarité

Appel à projets 2021

Date limite de dépôt : **15 novembre 2020**

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Les acteurs concernés

L'appel à projets est ouvert à toutes les associations dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire lillois.

- Les actions éligibles

Les actions peuvent concerner tous les domaines d'activités et tous les publics, en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Cet appel à projets est conçu comme un outil d'amorçage et de développement et finance des actions et non des dépenses de fonctionnement récurrent, ni des investissements.

Les demandes de subventions sont réétudiées tous les ans. Les budgets prévisionnels doivent comporter un co-financement ou de l'autofinancement. Le projet ne doit pas relever exclusivement de l'organisation d'un événementiel.

L'INSTRUCTION

L'analyse des dossiers sera totalement partagée entre les services de la Ville et du CCAS. Elle se fera au regard de 2 critères principaux :

CRITÈRE 1 : Accéder aux besoins élémentaires

- Accès à l'aide alimentaire avec accompagnement
- Accès aux droits (CMU, tarifs sociaux) en tenant compte des problématiques de dématérialisation
- Lutte contre l'illettrisme
- Lutte contre la fracture numérique

CRITÈRE 2 : Favoriser l'inclusion des personnes fragilisées

- Actions d'accompagnement spécifique, d'écoute et de soutien
- Actions de remobilisation du public pour rompre l'isolement
- Tremplin vers l'emploi (renforcer le potentiel, valorisation, autonomie)